

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, citoyenneté et relations internationales »

Conseil municipal du 24 juin 2019
Séance du 4 juin 2019

42 Relations internationales - invitation de la ville de Krosno (Pologne) - mandats spéciaux

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

M. LEMAIRE, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI, Mme MOUSSATEN, M. DEME.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, M. MARTIN, Mme BARBETTE, M. AKABLI, Mmes FAZAL, SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON
M. CABARET
Mme GUENDOUZE
M. N'DIAYE
M. ATAKAYA
M. LELONG
Mme LEHNER

Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :

Mme CARLIER
M. AKABLI
M. VILLEMAIN
Mme MOUSSATEN
Mme SAVAS
M. LEMAIRE
Mme LAMBRE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : Mme MEHADJI	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : Mme M'BAYE-DIAO	1

■ Rapport de présentation :

Madame Yesim SAVAS, conseillère municipale déléguée, expose :

Depuis 2013, la ville de Creil entretient des liens avec la ville de Krosno en Pologne à travers différents échanges (Rencontres Internationales de la Jeunesse de 2013, 2014 et 2015, fêtes des associations, festival des Carpates, échanges culturels musicaux avec la chorale C4...). Cette coopération a permis aux deux villes, de renforcer leurs liens et de travailler ensemble sur des problématiques communes, comme le renforcement de la mobilité internationale des jeunes et leur implication dans la vie locale.

Comme chaque année, la Ville de Krosno invitera la Ville de Creil à l'occasion du festival des cultures interrégionales "Climats des Carpates" en août 2019. Les frais liés à l'hébergement, à la restauration et aux transports sur place sont pris en charge par la Ville de Krosno, les frais de déplacement de Creil à l'aéroport de Cracovie sont à la charge de la ville de Creil.

Afin de répondre favorablement à cette invitation et de poursuivre la collaboration entre nos deux communes, il est proposé d'accorder des mandats spéciaux à M. Jean-Claude VILLEMAIN, maire de Creil et Conseiller Départemental de l'Oise, ou de son représentant, et à Mme Yesim SAVAS, conseillère municipale déléguée aux Relations Internationales ou de son représentant.

maintenant !

Le coût total de ce déplacement ne dépassera pas 350,00 € par élu.

Il vous est demandé :

- d'approuver le mandat spécial donné à Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire de Creil et Conseiller Départemental de l'Oise, ou de son représentant,
- d'approuver le mandat spécial donné à Madame Yesim SAVAS, conseillère municipale déléguée aux Relations Internationales ou de son représentant.
- d'approuver la prise en charge des frais occasionnés par ce déplacement.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2123-18,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 4 juin 2019,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver le mandat spécial donné à Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire de Creil, ou de son représentant et à Madame Yesim SAVAS, conseillère municipale déléguée aux Relations Internationales ou de son représentant.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les engagements de dépenses relatifs à ce mandat spécial et tous documents y afférent.

Article 3 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville, compte 6532/04/RI.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application www.telerecours.fr accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : **25 JUIN 2019**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 01/07/19

et publication ou notification le 01/07/19

affiché le 25/06/19

CREIL, le 01/07/2019

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Francis LE PAPE

Envoyé en préfecture le 01/07/2019

Reçu en préfecture le 01/07/2019

Affiché le 25/06/2019

SLO

ID : 060-216001743-20190624-DLRG190624042-DE

CHIFFRE
CHIFFRE
CHIFFRE
CHIFFRE
CHIFFRE

CHIFFRE
CHIFFRE
CHIFFRE
CHIFFRE
CHIFFRE